

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2015 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

**Sont présents :**

Mme	Denise Dulac, mairesse
M.	Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
Mme	Guylaine Aubin, conseillère
M.	Luc Vaillancourt, conseiller
Mme	Claudia Morin, conseillère
M.	Lionel Tanguay, conseiller
M.	Gaston Fortier, conseiller
M.	Clément Pouliot, conseiller

---

#### 1. Ouverture de la séance

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2015

#### 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :

- 4.1. Dépôt aux membres du conseil du registre public des déclarations – Année 2015 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale;
- 4.2. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
- 4.3. Avis de motion – Règlement sur la taxation 2016;
- 4.4. Résolution fixant les dates et les heures des réunions du conseil municipal pour 2016;
- 4.5. Règlement numéro 2015-633 modifiant le règlement no. 2011-576;
- 4.6. Résolution de nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire;
- 4.7. Résolution fixant le prix de vente des terrains résidentiels de la phase 2 du développement Chabot et autorisant la mairesse et le directeur général à signer les contrats;

#### 5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1. Autorisation de signatures de servitudes avec la firme TELUS dans le cadre du projet de développement Chabot Phase 2;
- 5.2. Autorisation de la signature de la convention réseaux de distribution aériens du promoteur dans la phase 2 du développement Chabot;
- 5.3. Résolution afin de demander au ministère des Transports la modification de la limite de vitesse de la route entre Sainte-Claire et Sainte-Hénédine ainsi que la révision du feu de circulation à l'intersection de la rue Principale et des boulevards Gagnon et Bégin – virage à droite;
- 5.4. Demande du Manoir de la Rive Claire – Utilisation du stationnement du Parc Taschereau;
- 5.5. Acceptation du plan d'intervention de la TECQ;
- 5.6. Modification de l'article 10 de l'Entente intermunicipale;
- 5.7. Résolution autorisant l'augmentation salariale des pompiers volontaires pour l'année 2016 et l'ajout du taux et demi lors de jour férié;

**6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1. Dépôt aux membres du comité du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2015;
- 6.2. Demande de dérogation mineure numéro 2015-13 pour la propriété sise au 200, rue Principale;
- 6.3. Dépôt au conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction concernant le lot 3 713 804;

**7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1. Projet de site internet intermunicipal en loisirs;
- 7.2. Soirée reconnaissance des bénévoles – Année 2016;

**8. DOSSIER(S) — AUTRES :**

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
- 8.3. Motion de félicitations – Lafontaine inc.;

**9. Approbation des comptes**

**10. Lecture de la correspondance**

- 10.1. Lettre de M. Mathieu Vachon – Démission au poste de pompier volontaire;
- 10.2. Lettre de Mme Marie-Pier Morissette – Démission au poste de pompière volontaire;
- 10.3. Lettre de remerciements de l'équipe Québec U14 de balle rapide;
- 10.4. Lettre de la Commission scolaire Côte-du-Sud – Plan triennal;
- 10.5. Remerciements Cercle de Fermières Sainte-Claire;

**11. Affaires nouvelles :**

- 11.1.1. Demande de commandite – École secondaire de Saint-Anselme;
- 11.1.2. Demande de commandite 140<sup>e</sup> Groupe Scout;
- 11.1.3. Adhésion à Québec Municipal – Service internet 2016;
- 11.1.4. Adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches – Année 2016;
- 11.1.5. Demande de commandite – L'Arche Le Printemps;
- 11.1.6. Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins;
- 11.1.7. Demande de commandite – Janice Beaudoin, duchesse;

**12. Période de questions des citoyens**

**13. Levée de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

250—2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015

251—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015, tel que présenté.

### 4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

#### 4.1 Dépôt aux membres du conseil du registre public des déclarations – Année 2015 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le directeur général dépose aux membres du conseil le registre des déclarations de tout don ou marque d'hospitalité déclaré par les élus durant l'année 2015 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et le règlement numéro 2013-604 à l'article 7.

Date de la déclaration	Nom du donateur	Circonstances de sa réception	Valeur du don	Nom de l' élu
25 mai 2015	Corps de cadets de la Ligue Navale 245 Bellechasse	Lors de leur cérémonie annuelle du 23 mai 2015	50 \$ (étui et stylo)	Denise Dulac, mairesse

#### 4.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

252—2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de confirmer le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence ceux de Mme Denise Dulac (2015-11-05), Guylaine Aubin (2015-11-02), Luc Vaillancourt (2015-11-04), Claudia Morin (2015-11-26), Gaston Fortier (2015-11-07) et Clément Pouliot (2015-11-03).

#### 4.3 Avis de motion – Règlement sur la taxation 2016

**Je soussigné, Gaston Fortier, conseiller donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2016.**

**Gaston Fortier, conseiller**

#### **4.4 Résolution fixant les dates et les heures des réunions du conseil municipal pour 2016**

253—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de fixer les séances du conseil municipal de l'année 2016 aux dates et heures suivantes :

- 11 janvier, 20 h
- 1er février, 20 h
- 7 mars, 20 h
- 4 avril, 20 h
- 2 mai, 20 h
- 6 juin, 20 h
- 4 juillet, 20 h
- 1er août, 20 h
- 6 septembre, 20 h
- 3 octobre, 20 h
- 7 novembre, 20 h
- 5 décembre, 20 h

#### **4.5 Règlement numéro 2015-633 modifiant le règlement no. 2011-576**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 novembre 2015;

254-2015

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement 2015-623.

##### **Article 1**

L'article 2 du règlement numéro 2011-576 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection est modifié et remplacé par le texte suivant : « Ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du Conseil municipal. Le comité peut être formé d'un professionnel, du même type que celui visé par la procédure d'appel d'offres. Dans ce cas, le directeur général est autorisé à déterminer sa rémunération ».

**ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 7 DÉCEMBRE 2015.**

---

DENISE DULAC, mairesse

---

DANY FOURNIER, dir. général & sec.-très.

#### **4.6 Résolution de nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité verse une quote-part de 10 % du déficit d'opération de l'organisme;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil croient qu'un élu doit siéger au conseil d'administration afin de représenter la municipalité;

255—2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement de nommer M. Lionel Tanguay, conseiller, comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation en remplacement de M. Gaston Fortier, conseiller. Cette nomination est valide du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 3 novembre 2017.

**4.7 Résolution fixant le prix de vente des terrains résidentiels de la phase 2 du développement Chabot et autorisant la mairesse et le directeur général à signer les contrats**

**CONSIDÉRANT** que les coûts d'achat d'une partie du terrain, des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la phase 2 ainsi que le financement s'élèvent approximativement à 1 679 981 \$;

256—2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** le prix de vente des terrains résidentiels dans le développement domiciliaire Chabot, phase 2, soit fixé à 4,95 \$ le pied carré;

**QUE** la mairesse, ou en son absence le pro-maire et le directeur général, ou en son absence, le directeur des services techniques et urbanisme, soient autorisés à signer les contrats de vente des terrains selon le plan de cadastre déposé par M. Jonathan Roy, d'Arpent-Expert, le 8 août 2015, minute 2333, dossier 2864, créant les numéros de lots 5 768 154 à 5 768 205.

**5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**

**5.1 Autorisation de signatures de servitudes avec la firme TELUS dans le cadre du projet de développement Chabot Phase 2**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit signer des servitudes avec la firme TELUS pour l'installation et l'entretien des systèmes de retenue pour les poteaux électrique dans le cadre de la phase 2 du projet domiciliaire Chabot;

**CONSIDÉRANT** que ces servitudes doivent être préparées et enregistrées par un notaire;

Par ces motifs,

257—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** la Municipalité de Sainte-Claire retienne les services de M<sup>e</sup> Jean-Marc Fortier, notaire, pour préparer la transaction à intervenir entre les parties;

**QUE** Mme Denise Dulac, mairesse, et M. Dany Fournier, directeur général/secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire, lesdites servitudes avec la firme TELUS ainsi que tous les autres documents reliés à la transaction.

**5.2 Autorisation de la signature de la convention réseaux de distribution aériens du promoteur dans la phase 2 du développement Chabot**

**CONSIDÉRANT** que de nouveaux poteaux et ancrage doivent être installés afin de fournir les services nécessaires aux usagers dans le cadre des travaux d'infrastructure de la phase 2 du développement Chabot;

**CONSIDÉRANT** qu'une convention doit être préalablement signée entre la Société Telus Communication, Hydro-Québec et la Municipalité de Sainte-Claire afin de desservir le secteur concerné.

258—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser M. Simon Roy à signer la convention pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

**5.3 Résolution afin de demander au ministère des Transports la modification de la limite de vitesse de la route entre Sainte-Claire et Sainte-Hénédiène ainsi que la révision du feu de circulation à l'intersection de la rue Principale et des boulevards Gagnon et Bégin – virage à droite**

*Madame Claudia Morin, conseillère, se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.*

**CONSIDÉRANT** que la limite de vitesse est différente sur la route appartenant au ministère des Transports entre les centres urbains des municipalités de Sainte-Claire (80 km) et Sainte-Hénédiène (90 km);

**CONSIDÉRANT** que les usagers qui doivent emprunter ladite route entre ces deux municipalités ont l'impression de ne pas voir de différence sur toute la longueur de ladite route qui sépare ces deux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que des citoyens ont fait part au Conseil municipal de l'impossibilité du virage à droite au feu de circulation près de l'intersection de la rue Principale et des boulevards Gagnon et Bégin, et ce, en tout temps;

Par ces motifs;

259—2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de demander au ministère des Transports de procéder à une révision pour la limite de vitesse entre la route qui relie les municipalités de Sainte-Claire et Sainte-Hénédine afin que celle-ci soit la même à 90 km et aussi de vérifier la possibilité d'un virage à droite durant certaines heures et journées (ex : interdit entre 7 h à 22 h du lundi au vendredi) au feu de circulation près de l'intersection de la rue Principale et des boulevards Gagnon et Bégin.

**QUE** ladite résolution soit transmise à Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse, ministre du Tourisme et responsable de la région de Chaudière-Appalaches.

*Mme Claudia Morin, conseillère, revient à la séance.*

#### **5.4 Demande du Manoir de la Rive Claire – Utilisation du stationnement du Parc Taschereau**

260—2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le Manoir de la Rive Claire à utiliser le stationnement du Parc Taschereau, pour la période hivernale du 7 décembre 2015 au 30 avril 2016, aux mêmes conditions que l'année précédente en ce qui a trait à la neige qui devra être transportée hors site au 30 avril 2016.

#### **5.5 Acceptation du plan d'intervention de la TECQ**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Claire a mandaté la firme WSP Canada Inc. pour réaliser son plan d'intervention pour le renouvellement de ses conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées;

**CONSIDÉRANT** que l’approbation de ce document constitue une condition d’octroi de l’aide financière pour tout projet de renouvellement des réseaux d’eau potable, d’égouts ou des chaussées;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance de ce plan d’intervention daté de novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est en accord avec son contenu.

261—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire confirme qu’elle a pris connaissance et qu’elle accepte le contenu du plan d’intervention de novembre 2015 et que ledit plan soit déposé au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

#### **5.6 Modification de l’article 10 de l’Entente intermunicipale**

262—2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu à l’unanimité par les conseillers d’autoriser la modification de l’article 10 de l’Entente en sécurité incendie des municipalités de Sainte-Claire, de Saint-Anselme et de Saint-Henri de la façon suivante :

#### **ARTICLE 10 BUDGET**

Chaque année, la mandataire dresse un projet de budget pour la fourniture d'un DSSI en commun pour le prochain exercice financier, lequel correspond à l'année de calendrier.

La mandataire le transmet, pour consultation, au comité et aux autres municipalités parties à l’entente avant le 15 octobre. Dans les 5 jours de la transmission par la MRC du tableau officiel établissant la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités, elle indique une estimation de la contribution financière de chaque municipalité pour le prochain exercice.

Le comité et les autres municipalités parties à l'entente ont jusqu'au 15 novembre pour faire connaître leur avis sur le projet de budget sauf lors de l'année d'une élection générale ou la date du 15 novembre est reportée au 25 novembre.

Le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités parties à l’entente. S’il est adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier, il entre en vigueur à cette date. S’il

n'est pas adopté à cette date, il entre en vigueur quinze (15) jours après son adoption par au moins la majorité des municipalités parties à la présente entente.

En cours d'année, le comité peut soumettre un budget révisé aux municipalités. Dans ce cas, tout budget révisé, avant d'entrer en vigueur, doit être adopté par toutes les municipalités assujetties à la présente entente. »

**QUE** la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

#### **5.7 Résolution autorisant l'augmentation salariale des pompiers volontaires pour l'année 2016 et l'ajout du taux et demi lors de jour férié**

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble du personnel recevra une augmentation de 2,5 % pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT** que le comité intermunicipal d'incendie recommande aux trois municipalités de rémunérer à un taux et demi lorsque les pompiers doivent intervenir en situation d'urgence un jour férié afin d'uniformiser cette politique de rémunération entre les municipalités de Sainte-Claire, Saint-Anselme et St-Henri;

Par ces motifs;

263-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'augmentation de 2,5 % pour les pompiers volontaires pour l'année 2016 ainsi que l'application du taux et demi durant une intervention lors d'une journée fériée.

### **6. DOSSIER (S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2015**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2015.

**6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2015-13 pour la propriété sise au 200, rue Principale**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015-13 soumise par Monsieur François Laflamme, propriétaire de l'immeuble sis au 200, rue Principale (zone 14-Ha);

**CONSIDÉRANT** que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la superficie totale de 94.02 mètres carrés (56.22 %) de l'agrandissement au sol du bâtiment principal projetée au lieu de 83.61 mètres carrés (50 %), et ce, tel que prescrit à l'article 127 du règlement de zonage numéro 2004-506.

**CONSIDÉRANT** que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 17 novembre 2015) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être acceptée;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 4 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;  
Après délibérations du Conseil municipal,

264—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2015-13 pour les raisons suivantes :

- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.

- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.
- Le demandeur devra installer le même revêtement extérieur sur l'agrandissement projeté que celui du bâtiment principal, soit de la tôle émaillée.

### **6.3 Dépôt au conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction concernant le lot 3 713 804**

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à Fonderie industrielle Laforo Inc. sur le lot 3 713 804 concernant l'abattage de plusieurs arbres possédant des diamètres de 10 centimètres et plus sans certificat d'autorisation, et ce, contrevenant à l'article 22 du règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation numéro 2004-509 et à l'article 55 du règlement de zonage numéro 2004-506.

Suite aux dépôts de document en date du 7 décembre 2015, le président de l'entreprise a démontré que lesdits arbres abattus étaient malades et/ou dangereux. En conséquence, les conditions pour l'abattage d'arbres prévues à l'article 30 du règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation numéro 2004-509 sont respectées. Un certificat d'autorisation pour l'abattage desdits arbres sera émis prochainement.

## **7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

### **7.1 Projet de site internet intermunicipal en loisirs**

**CONSIDÉRANT** que l'offre en loisirs de la municipalité est diffusée localement, mais qu'il est difficile de connaître l'offre globale sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

**CONSIDÉRANT** que tous les intervenants en loisirs ont déposé un projet de site internet intermunicipal en loisirs;

**CONSIDÉRANT** que le projet de site internet a reçu un appui financier de 11 836 \$ de la part du Fonds régional de développement de la MRC de Bellechasse;

**CONSIDÉRANT** que le projet a été présenté et expliqué aux élus et aux directeurs généraux des municipalités de la MRC de Bellechasse;

Pour ces motifs,

265—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu à l'unanimité par les conseillers

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Claire appuie le projet de site internet intermunicipal en loisirs et finance celui-ci tel que formulé dans la présente résolution.

**QUE** la municipalité participe financièrement au projet à raison de 13,6 cents *per capita* pour l'année 2016 et de 17,1 cents *per capita* pour les années 2017 et 2018 afin de boucler le financement, et ce, conditionnellement à l'acceptation des 20 municipalités de Bellechasse.

## **7.2 Soirée reconnaissance des bénévoles – Année 2016**

266—2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers

De former un comité pour la soirée reconnaissance des bénévoles de Sainte-Claire qui se tiendra en avril ou en mai 2016 au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire; ledit comité sera représenté par Mmes Guylaine Aubin et Claudia Morin et par M. Luc Vaillancourt;

**QUE** le personnel de la Municipalité soutienne le comité de façon administrative dans le cadre de l'activité de reconnaissance des bénévoles.

## **8. DOSSIER (S) — AUTRES :**

### **8.1 Documents d'information**

### **8.2 Affaires MRC de Bellechasse**

### **8.3 Motion de félicitations – Lafontaine inc.**

M. le conseiller Luc Vaillancourt présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la Firme Lafontaine inc. qui a été reconnue à titre de modèle inspirant par le Mouvement québécois de la qualité 2015 dans la catégorie Mention. Messieurs Jocelin Dumas, sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et Roch L. Dubé, président du Conseil d'administration du Mouvement québécois de la qualité a remis ce prix à M. Frankie Lafontaine, président de Lafontaine inc..

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal félicitent M. Frankie Lafontaine, président de l'entreprise familiale ainsi que les dirigeants de l'entreprise qui privilégient le développement du potentiel humain et de l'apprentissage de nouvelles technologies en mode continu et les membres du Conseil profitent de l'occasion pour les remercier de leur travail d'équipe et des nombreuses heures investies dans l'entreprise familiale.

## **9. Approbation des comptes**

267—2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 7 décembre 2015, et d'autoriser le directeur général à les payer.

## **10. Lecture de la correspondance**

### **10.1 Lettre de M. Mathieu Vachon – Démission au poste de pompier volontaire**

Le directeur général fait la lecture de la lettre de M. Mathieu Vachon.

**CONSIDÉRANT** que M. Vachon a signifié au directeur d'incendie qu'il quittera définitivement ses fonctions le 31 décembre 2015.

268—2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de transmettre à M. Vachon en janvier 2016 une lettre de remerciements pour ses dix-neuf (19) années de services au sein de la brigade des pompiers de Sainte-Claire comme pompier volontaire.

## **10.2 Lettre de Mme Marie-Pier Morissette – Démission au poste de pompière volontaire**

Le directeur général fait la lecture de la lettre de Mme Marie-Pier Morissette.

269—2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de transmettre à Mme Morissette une lettre de remerciements pour ses onze (11) années de services au sein de la brigade des pompiers de Sainte-Claire comme pompière volontaire.

## **10.3 Lettre de remerciements de l'équipe Québec U14 de balle rapide**

Les responsables de l'équipe Québec U14 de balle rapide désirent remercier les membres du conseil pour leur implication financière dans le cadre du Championnat de l'Est du Canada en balle-rapide chez les moins de 14 ans qui a eu lieu du 27 au 30 août dernier à Conception Bay South de Terre-Neuve.

## **10.4 Lettre de la Commission scolaire Côte-du-Sud – Plan triennal**

270—2015

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

## **10.5 Remerciements Cercle de Fermières Sainte-Claire**

Le Cercle de Fermières Sainte-Claire désire exprimer sa gratitude pour l'aide financière que les membres du Conseil ont octroyée pour le soutien à la Fondation OLO.

# **11. Affaires nouvelles**

## **11.1.1. Demande de commandite – École secondaire de Saint-Anselme**

**CONSIDÉRANT** que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

271—2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'accorder au comité de graduation de l'École secondaire de Saint-

Anselme un montant de 100 \$, représentant ¼ de page de publicité lors de la réalisation de l'album des finissants.

#### **11.1.2. Demande de commandite 140<sup>e</sup> Groupe Scout**

**CONSIDÉRANT** que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

272—2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 400 \$ représentant 50 \$ par jeune de Sainte-Claire au 140<sup>e</sup> Groupe scout pour ses activités.

#### **11.1.3. Adhésion à Québec Municipal – Service internet 2016**

273—2015 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de défrayer l'adhésion annuelle 2016 de 500 \$ plus les taxes à Québec Municipal pour les services internet de l'année 2016.

#### **11.1.4 Adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches – Année 2016**

274—2015 Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de défrayer l'adhésion annuelle 2016 de 613,62 \$ plus les taxes à Tourisme Chaudière-Appalaches.

#### **11.1.5. Demande de commandite – L'Arche Le Printemps**

275—2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme L'Arche le Printemps pour la tenue de ses activités 2016.

#### **11.1.6 Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins**

**CONSIDÉRANT** que la demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

276—2015 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 375 \$, soit 0,11 \$ x 3 409 personnes, à l'organisme Les Frigos Pleins pour la tenue de la Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins.

#### **11.1.7 Demande de commandite - Janice Beaudoin, duchesse**

277—2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 200 \$, à l'activité du 16 janvier 2016 au Complexe sportif de Sainte-Claire organisé par Mme Janice Beaudoin, duchesse de Lévis dans le cadre du Carnaval de Québec. Les profits de l'activité seront redistribués aux banques alimentaires de la région.

#### **12. Période de questions des citoyens**

- Un citoyen informe les membres du conseil qu'un comité a été formé dans le cadre du projet de réfection de la route St-Jean Sud. La mairesse explique l'historique et la procédure dans le dossier de la réfection de ladite route. L'ingénieur de la MRC de Bellechasse sera impliqué dans le processus de réaménagement de la route selon certaines conditions qui seront transmises par le comité à la municipalité.

#### **13. Levée de la séance**

278—2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu que la séance soit levée.

**Dany Fournier, OMA**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**

**Denise Dulac, mairesse**